



Maintenant et demain
L'excellence dans tout ce que nous entreprenons

PLAN D'ACTION AXÉ SUR LES RÉSULTATS

pour la mise en œuvre
de l'article 41 de la
Loi sur les langues officielles

2010 – 2014

NB : le numéro de catalogue ministériel est situé en bas de la page couverture sur le côté gauche.

Vous pouvez obtenir cette publication en communiquant avec :

Services des publications
Ressources humaines et Développement des compétences Canada
140, promenade du Portage
Phase IV, 12^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0J9

Télécopieur : 819-953-7260

En ligne : <http://www12.rhdcc.gc.ca>

Ce document est offert en médias substitués sur demande (gros caractères, braille, audio sur cassette, audio sur DC, fichiers de texte sur disquette, fichiers de texte sur DC, ou DAISY) en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Les personnes malentendantes ou ayant des troubles de la parole qui utilisent un téléscripteur (ATS) doivent composer le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la reine du chef du Canada, 2010

Papier

N° de cat. : HS1-4/2010F

ISBN : 978-1-100-95289-5

PDF

N° de cat. : HS1-4/2010F-PDF

ISBN : 978-1-100-95290-1

T A B L E D E S M A T I È R E S

1	Introduction	3
2	Sommaire des principaux progrès prévus au cours de la période couverte par le plan d'action	4
3	Plan d'action détaillé	6
	3.1 Sensibilisation	6
	3.2 Consultations	10
	3.3 Communications	14
	3.4 Coordination et liaison	17
	3.5 Financement et prestation de programmes	24
	3.6 Reddition de comptes	28
4	Renseignements généraux	31
	4.1 Établissement	31
	4.2 Nos ministres et notre secrétaire parlementaire	31
	4.3 Nos hauts fonctionnaires	31
	4.4 Champions des langues officielles et coordonnateurs nationaux et régionaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i>	31
5	Diffusion	34

1 — Introduction

Le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences a un vaste mandat administré par trois secteurs d'activités. Il s'agit des politiques et des programmes à l'appui du développement des ressources humaines et des compétences, de la prestation des programmes et services du gouvernement du Canada aux citoyens par l'intermédiaire de Service Canada, et de l'application des lois et des politiques dans les milieux de travail sous la réglementation fédérale, par l'entremise du Programme du travail. Sa mission est de bâtir un Canada plus fort et plus concurrentiel, d'aider les Canadiennes et les Canadiens à faire de bons choix afin que leur vie soit plus productive et gratifiante, et d'améliorer leur qualité de vie.

Le Ministère s'engage à accroître la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), à appuyer leur développement, et à promouvoir l'utilisation du français et de l'anglais partout au Canada, et ce, lors de la conception, de la mise en œuvre et de la prestation de nos programmes et services.

En tant qu'institution fédérale désignée en vertu du *Cadre de responsabilisation pour les langues officielles* (LLO) de 1994, le Ministère doit produire des résultats quant à la mise en œuvre de la LLO. Le Plan d'action axé sur les résultats pour la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO présente les principaux résultats visés, activités et extrants prévus pour chacune des catégories suivantes : sensibilisation, consultations, communications, coordination et liaison, financement et prestation de programmes et reddition de comptes. Ce plan d'action tablera sur les progrès réalisés au cours de l'exécution du plan d'action axé sur les résultats 2007–2010, dans lequel les employés du Ministère ont répondu à un questionnaire interne pour mesurer leurs connaissances de la LLO ainsi qu'à la tenue de séances de dialogue auprès des représentants des communautés nationales de langue officielle en situation minoritaire.

Le présent plan d'action couvre la période allant du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2014.

Note : Dans le présent document, le mot *communautés* renvoie aux communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). L'expression *communautés de langue officielle en situation minoritaire* s'entend d'un groupe de personnes qui parlent la même langue, le français ou l'anglais, mais qui est différente de celle de la majorité linguistique de la province ou du territoire où elles vivent.

2 — Sommaire des principaux progrès prévus au cours de la période couverte par le plan d'action

Le Ministère tablera sur les progrès clés réalisés au cours de l'exécution du plan d'action axé sur les résultats 2007–2010, dans lequel on a établi des sessions de dialogue auprès des CLOSM, afin de mieux comprendre leurs priorités et leurs besoins. Les employés du Ministère ont également répondu à un questionnaire interne pour mesurer leurs connaissances de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). Les résultats du questionnaire permettront d'établir des données de référence pour mesurer les connaissances chez les employés, sur une base périodique, sur leurs responsabilités en vertu de la LLO. Les résultats du questionnaire seront utilisés pour mieux planifier les séances d'information et de formation sur les langues officielles qui répondront aux besoins des employés.

Entre 2010 et 2014, le Ministère respectera ses engagements en ce qui concerne les CLOSM, en mettant l'accent sur les réalisations clés ci-dessous :

1. Le Ministère poursuivra un dialogue productif et continu auprès de différents partenaires afin de tenir compte des priorités et des besoins des CLOSM.
2. Le Ministère diffusera des renseignements pertinents et à jour à l'intention des CLOSM concernant ses programmes et services, par différents moyens de communication, afin d'obtenir de façon continue les commentaires des intervenants clés.
3. Le Ministère renseignera mieux ses employés et ses cadres supérieurs sur l'exigence de l'article 41 pour le Ministère.

Les principaux éléments des stratégies planifiées du Ministère pour réaliser les trois résultats clés ci-dessus se regroupent dans les six catégories suivantes :

1. Sensibilisation

Le Ministère tablera sur les pratiques exemplaires qui ont découlé du plan précédent, dans le but de sensibiliser les employés à leurs obligations en vertu de l'article 41 quant à la valeur et à l'importance de tenir compte de la réalité des CLOSM dans la planification et l'exécution des activités ministérielles. Plus précisément, il élaborera et mettra en œuvre une stratégie améliorée ayant trait aux séances d'information qu'il

dispense sur la LLO, pour donner suite aux résultats d'un questionnaire interne sur les langues officielles, administré en janvier 2010.

2. Consultations

Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) reconnaît l'importance de consulter régulièrement les membres des CLOSM. Ce processus améliorera les communications et la compréhension mutuelle et permettra de tenir compte du point de vue, des besoins et des priorités des communautés dans le développement des politiques, programmes et services du Ministère. RHDC continuera de participer aux séances de dialogue et aux forums qui fournissent des possibilités d'échanger des renseignements et des idées sur les défis uniques dans ces communautés.

3. Communications

Le Ministère continuera de promouvoir ses programmes et ses services auprès des CLOSM et de leurs membres. À cette fin, il s'efforcera de créer des liens avec les CLOSM en élaborant un site Web ayant trait aux CLOSM, comportant des renseignements sur les programmes et les services du Ministère.

4. Coordination et liaison

RHDC continuera de participer à différents forums et comités interministériels ayant trait aux langues officielles, afin de mettre en relief la dualité linguistique ainsi que les besoins et les priorités des CLOSM dans les domaines qui touchent le mandat du Ministère.

Le Ministère veillera à ce que tous les groupes responsables des langues officielles poursuivent le dialogue et échangent des renseignements et des pratiques exemplaires, incluant les groupes de la politique stratégique et de la recherche.

5. Financement et prestation de programmes

Le Ministère continuera de mettre en œuvre les quatre initiatives ministérielles de la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008–2013 : agir pour l'avenir, à l'appui des CLOSM.

6. Reddition de comptes

Le Ministère évaluera et améliorera en permanence et de façon cohérente les politiques, stratégies et programmes dans le cadre de l'article 41. Le Bureau de la coordination et de la responsabilisation pour la mise en œuvre de la partie VII de la LLO travaillera étroitement avec les directions générales du Ministère et les régions, pour recueillir des données sur le rendement concernant l'exécution de ce plan d'action, et ce, sur une base annuelle.

3 — Plan d'action détaillé

3.1 — Sensibilisation (activités internes)

Activités de formation, d'information, d'orientation, de sensibilisation, de communication, etc., menées à l'interne dans le but de sensibiliser les employés et/ou la haute direction de l'institution fédérale à la dualité linguistique et aux priorités des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM); contrats de rendement des cadres supérieurs et programmes de reconnaissance; saisie du point de vue des CLOSM dans les recherches, les études et les enquêtes effectuées à l'interne.

Résultat visé

Introduction d'un changement durable dans la culture organisationnelle de l'institution fédérale; tous les employés et les cadres connaissent et comprennent leurs responsabilités à l'égard de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) et des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).

Activités prévues en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants prévus	Indicateurs de mesure des progrès en vue de l'atteinte du résultat visé
<p>Quelles activités seront réalisées au cours de la période couverte? Qu'est-ce qui sera fait?</p>	<p>Quels produits ou services découleront des activités réalisées au cours de la période couverte?</p>	<p>Sur quelle information vous baserez-vous pour montrer les progrès réalisés dans l'atteinte du résultat ci-dessus? Comment pouvez-vous montrer et mesurer ce changement?</p>
<p>Le Ministère continuera de promouvoir la connaissance de l'article 41 de la LLO pour appuyer les CLOSM, en plus de faire connaître les divers outils, guides, rapports, bulletins (tels que le <i>Bulletin 41-42</i> de Patrimoine canadien) concernant la partie VII de la LLO aux employés et aux gestionnaires du Ministère.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Activités et documents ciblés de sensibilisation qui s'adressent aux cadres supérieurs, aux gestionnaires et aux employés de RHDCC, dans des domaines qui touchent directement les besoins des CLOSM. • Messages envoyés par les champions des langues officielles de l'administration centrale et des régions, concernant les obligations et les initiatives entreprises par l'institution, ainsi que les résultats obtenus. • Messages envoyés par le coordonnateur ministériel de la Partie VII au réseau des coordonnateurs de la Partie VII à des fins de diffusion dans chaque direction générale et région. 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de sensibilisation et de compréhension des employés et des gestionnaires quant à la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO. (La Direction générale de la politique stratégique et de la recherche va réaliser un questionnaire ministériel).

Activités prévues en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants prévus	Indicateurs de mesure des progrès en vue de l'atteinte du résultat visé
<p>Quelles activités seront réalisées au cours de la période couverte? Qu'est-ce qui sera fait?</p>	<p>Quels produits ou services découleront des activités réalisées au cours de la période couverte?</p>	<p>Sur quelle information vous baserez-vous pour montrer les progrès réalisés dans l'atteinte du résultat ci-dessus? Comment pouvez-vous montrer et mesurer ce changement?</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement et maintien à jour d'un site intranet régional qui comprendra des renseignements sur les priorités de la région de Terre-Neuve-et-Labrador (T.-N.-L.) en matière de LO, le plan d'action national et les plans d'action régionaux, les ressources linguistiques, des liens concernant les rôles et responsabilités vers les sites Web des collectivités francophones de T.-N.-L., etc. • Les directeurs de la région de T.-N.-L. veilleront à sensibiliser le personnel sur les LO dans le cadre de réunions générales du personnel et de réunions de cadres supérieurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de satisfaction des employés qui consultent le site, mesuré selon les fiches d'évaluation et les commentaires formulés par les participants.
<p>Le Ministère élaborera une stratégie d'information et des séances de formation sur la LLO, qu'il mettra en œuvre comme suite aux résultats du questionnaire interne sur les langues officielles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et mise en œuvre d'une nouvelle stratégie liée aux séances d'information et de formation. • Séances d'information à l'intention des nouveaux employés et intégration de la documentation concernant l'article 41 dans les documents d'orientation distribués aux nouveaux employés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Changement dans le degré de sensibilisation des employés dans le questionnaire qui sera mené en 2013, comparativement aux résultats du questionnaire mené en 2010. • Changement dans le nombre de séances d'information, nombre de participants et évaluation de la satisfaction des participants au moyen de formulaires.
<p>Le champion ou cochampion des langues officielles informera régulièrement le Comité exécutif des responsabilités et initiatives qui concernent la mise en œuvre de l'article 41.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Présentations à l'intention des cadres supérieurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Changement dans le degré de sensibilisation des cadres supérieurs, dans le questionnaire qui sera mené en 2013.

Activités prévues en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants prévus	Indicateurs de mesure des progrès en vue de l'atteinte du résultat visé
Quelles activités seront réalisées au cours de la période couverte? Qu'est-ce qui sera fait?	Quels produits ou services découleront des activités réalisées au cours de la période couverte?	Sur quelle information vous baserez-vous pour montrer les progrès réalisés dans l'atteinte du résultat ci-dessus? Comment pouvez-vous montrer et mesurer ce changement?
Le Ministère participera chaque année aux activités entourant la Semaine de la dualité linguistique et Les Rendez-vous de la Francophonie lors d'événements interministériels, en plus d'organiser des activités propres au Ministère, de concert avec les parties IV, V et VI de la LLO, pour sensibiliser les employés à l'importance de la dualité linguistique au Canada ainsi qu'aux langues officielles en général.	<ul style="list-style-type: none"> • Événements durant la Semaine de la dualité linguistique et Les Rendez-vous de la Francophonie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de participation des employés aux activités de la Semaine de la dualité linguistique et Les Rendez-vous de la Francophonie.
Le Ministère continuera à sensibiliser les employés pour qu'ils intègrent les activités en matière de LO à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> • Processus d'élaboration des mémoires au Cabinet (MC) et des présentations au Conseil du Trésor (CT); • Élaboration et mise en œuvre des politiques et des programmes; • Processus relatifs aux subventions et contributions et à la diligence raisonnable dans le cadre des projets. 	<ul style="list-style-type: none"> • Recommandations de l'équipe responsable de l'article 41 de la LLO dans les MC, les présentations au CT, les politiques, les programmes ou les projets de subventions et contributions et la prestation de service. • Élaboration d'un libellé commun sur les langues officielles pour les programmes de subventions et contributions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des recommandations de l'équipe de l'article 41 de la LLO acceptées dans le développement et la mise en œuvre des politiques et des programmes du Ministère (basé sur l'examen des MC et des présentations au CT).
Le Ministère aura recours à un questionnaire interne en 2013 pour évaluer les connaissances de ses employés en ce qui a trait à la LLO, et comparera les réponses obtenues avec celles du questionnaire de 2010.	<ul style="list-style-type: none"> • Questionnaire interne sur la LLO. • Données de base sur les connaissances des employés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Degré de sensibilisation ou d'amélioration par rapport aux résultats du même questionnaire mené en 2010.
Les Services juridiques organiseront des présentations ayant trait aux dossiers légaux et aux enjeux clés concernant la mise en œuvre de la Partie VII, à mesure de leur évolution au cours de la période 2010–2014.	<ul style="list-style-type: none"> • Présentations continues, entre autres au Comité de gestion des questions juridiques. • Avis juridiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de présentations.

Activités prévues en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants prévus	Indicateurs de mesure des progrès en vue de l'atteinte du résultat visé
<p align="center">Quelles activités seront réalisées au cours de la période couverte? Qu'est-ce qui sera fait?</p>	<p align="center">Quels produits ou services découleront des activités réalisées au cours de la période couverte?</p>	<p align="center">Sur quelle information vous baserez-vous pour montrer les progrès réalisés dans l'atteinte du résultat ci-dessus? Comment pouvez-vous montrer et mesurer ce changement?</p>
<p>La région des Maritimes remettra aux gestionnaires chaque année les profils des communautés francophones et acadiennes de chaque province. On distribuera à tous les employés d'autres produits de communication tels que les bulletins de nouvelles sur les LO.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Distribution des profils bilingues pour le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard. • Diffusion des produits de communication. 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des profils par le personnel pour accroître leurs connaissances sur les CLOSM. • Nombre de messages électroniques envoyés aux employés, et types de documents sur les tableaux d'affichage pour les sensibiliser.
<p>La région des Maritimes renseignera les employés, les gestionnaires et les directeurs au sujet du Congrès mondial acadien de 2014 qui se déroulera dans le comté de Madawaska (N.-B.), Maine (É.-U.), et Témiscouata (Québec) et contribuera à cet événement en encourageant la participation de ses employés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Information envoyée sur les sites Web, les événements et les annonces. • Les employés devront effectuer des heures de travail au pavillon canadien. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et type de documents ou de renseignements distribués pour sensibiliser la direction et le personnel. • Nombre d'employés au pavillon canadien.
<p>La région du Québec fera la promotion d'une politique d'apprentissage axée sur les langues officielles à l'intention des gestionnaires et des employés, dans le but de mieux servir la clientèle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Séances de formation sur la LLO offertes aux employés grâce au programme Excellence du service du Collège Service Canada. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'employés ayant participé aux séances de formation sur les langues officielles et leur rétroaction. • Taux de satisfaction des employés.
<p>La région du Québec et sa Direction générale des ressources humaines informera les CLOSM des possibilités de recrutement ouvertes au public.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Retransmission d'hyperliens vers les affichages de poste pour Service Canada, annoncés au moyen du site Web de la Commission de la fonction publique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de postes affichés à l'extérieur dans la région du Québec au moyen du site Web de la Commission de la fonction publique, envoyés au <i>Quebec Community Groups Network</i> (QCGN) et la CEDEC.
<p>La région de l'Ontario continuera de mettre l'accent sur les activités d'apprentissage et de sensibilisation ayant trait à toutes les parties de la LLO.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Communiqués régulièrement distribués au personnel. • Activités ciblées de sensibilisation dans les domaines qui touchent de près les besoins des CLOSM. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités générales et ciblées, taux de participation et commentaires des participants.

3.2 — Consultations (partage d'idées et d'informations avec les CLOSM)

Activités (ex. comités, discussions, réunions) par lesquelles l'institution fédérale consulte les CLOSM et échange ou dialogue avec elles pour cerner leurs besoins et leurs priorités ou pour comprendre les incidences possibles sur leur développement : activités (ex. tables rondes, groupes de travail) pour explorer les possibilités de collaboration dans le cadre du mandat actuel de l'institution fédérale ou dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau programme ou d'une nouvelle politique; participation à des consultations des CLOSM coordonnées par d'autres instances gouvernementales; consultations des CLOSM par les bureaux régionaux pour connaître leurs préoccupations et leurs besoins.

Résultat visé

Établissement de liens durables entre l'institution fédérale et les communautés de langue officielle en situation minoritaire; l'institution et les CLOSM comprennent leurs besoins et leurs mandats respectifs.

Activités prévues en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants prévus	Indicateurs de mesure des progrès en vue de l'atteinte du résultat visé
<p>Quelles activités seront réalisées au cours de la période couverte? Qu'est-ce qui sera fait?</p>	<p>Quels produits ou services découleront des activités réalisées au cours de la période couverte?</p>	<p>Sur quelle information vous baserez-vous pour montrer les progrès réalisés dans l'atteinte du résultat ci-dessus? Comment pouvez-vous montrer et mesurer ce changement?</p>
<p>Le Ministère élaborera un plan ministériel pour un dialogue continu avec les CLOSM.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Séances de dialogue annuelles avec les CLOSM afin de préciser leurs besoins et de cerner les possibilités d'action dans les domaines touchant le mandat et les priorités de RHDCC. • On renseigne les CLOSM sur les nouveaux programmes et les nouvelles initiatives élaborés par RHDCC. 	<ul style="list-style-type: none"> • Degré de satisfaction sur la pertinence et l'efficacité des approches de dialogue et de discussion, mesuré selon le nombre des participants, les fiches d'évaluation et les commentaires formulés par les participants.
<p>Le Ministère mènera des consultations informelles auprès des CLOSM, portant sur leurs besoins et priorités, au cours d'événements ou d'activités de réseautage qu'elles organisent tout au long de l'année. Il tiendra compte des résultats, autant que possible, dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses politiques, de ses programmes et de ses services.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • On consulte régulièrement les CLOSM. • Les représentants des CLOSM participent à différentes activités de consultation sur des questions liées aux limitations fonctionnelles, aux enjeux communautaires, aux sans-abri et aux personnes âgées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence et efficacité des approches de consultation, mesurées selon le nombre des participants, les fiches d'évaluation et les commentaires formulés par les participants.

Activités prévues en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants prévus	Indicateurs de mesure des progrès en vue de l'atteinte du résultat visé
Quelles activités seront réalisées au cours de la période couverte? Qu'est-ce qui sera fait?	Quels produits ou services découleront des activités réalisées au cours de la période couverte?	Sur quelle information vous baserez-vous pour montrer les progrès réalisés dans l'atteinte du résultat ci-dessus? Comment pouvez-vous montrer et mesurer ce changement?
<p>Le Ministère participera à des rencontres ou des séances de dialogue communautaires, notamment celles regroupant des partenaires fédéraux dans le même secteur d'intervention ou dans une même région du pays (par ex., le Comité national de développement économique et d'employabilité et le Comité national de développement des ressources humaines pour la communauté minoritaire anglophone du Québec lors de leur assemblée annuelle).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions avec les représentants des CLOSM. • Participation et appui aux comités, aux tables rondes et aux réunions où les CLOSM sont consultées sur leurs priorités et leurs besoins. • Communication du point de vue du Ministère et des possibilités d'action dans le cadre de discussions des intervenants de l'ensemble du gouvernement fédéral. 	<ul style="list-style-type: none"> • Degré de compréhension des besoins et mandats respectifs. • Nature du suivi mis en place par le Ministère.
<p>Les responsables du Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers et les représentants qui participent aux activités de ses partenaires tiendront compte des exigences des CLOSM et continueront de participer, à la demande de ces communautés, à des réunions d'information concernant la reconnaissance des titres de compétences étrangers et l'intégration des immigrants au marché du travail canadien.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dialogue continu avec les CLOSM ayant trait au Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions avec des représentants des CLOSM. • Données recueillies sur une base continue auprès des CLOSM sur les progrès accomplis pour ce qui est de combler leurs besoins dans le cadre de la mise en œuvre des programmes et politiques.
<p>À mesure que le Centre d'expertise sur les subventions et les contributions prend de l'ampleur et que ses employés mettent en œuvre la stratégie d'engagement de ses partenaires comme suite à la modernisation du processus de subventions et contributions, son personnel s'assurera que l'on tient compte des besoins des CLOSM et qu'on les comprend.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie d'engagement améliorée découlant de la participation accrue des CLOSM. 	<ul style="list-style-type: none"> • La stratégie d'engagement des partenaires en ce qui a trait aux subventions et contributions tient compte des besoins des CLOSM.

Activités prévues en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants prévus	Indicateurs de mesure des progrès en vue de l'atteinte du résultat visé
<p>Quelles activités seront réalisées au cours de la période couverte? Qu'est-ce qui sera fait?</p>	<p>Quels produits ou services découleront des activités réalisées au cours de la période couverte?</p>	<p>Sur quelle information vous baserez-vous pour montrer les progrès réalisés dans l'atteinte du résultat ci-dessus? Comment pouvez-vous montrer et mesurer ce changement?</p>
<p>Le bureau régional du Québec continuera d'encourager la participation des CLOSM de langue anglaise à des événements spéciaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Interaction avec des partenaires des communautés et du gouvernement par l'entremise des agents principaux de développement et d'autres partenaires des communautés. • Inviter les CLOSM à participer à la Table de concertation. • Partenariats entre les intervenants des CLOSM et d'autres organisations du secteur privé et régionales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'événements spéciaux auxquels on a invité des représentants des CLOSM. • Degré de satisfaction des CLOSM par rapport aux événements spéciaux, mesuré selon les formulaires d'évaluation et les commentaires formulés par les participants.
<p>La région du Québec continuera d'organiser des réunions avec les représentants des CLOSM et de les consulter régulièrement au moment de mettre en œuvre ses services et ses politiques dans les langues officielles et d'ouvrir de nouveaux points de service.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions régulières et informelles auprès des organisations régionales et locales des CLOSM, qui s'occupent de résoudre des problèmes particuliers. • Accès aux services et programmes des Centres Service Canada. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de CLOSM de langue anglaise consultées au moins une fois par an. • Pertinence et efficacité des consultations, mesurées selon le nombre de participants, les formulaires d'évaluation et les commentaires formulés par les participants.
<p>Les agents principaux de développement dans les Centres Service Canada de la région du Québec continueront d'inviter les représentants des CLOSM à des séances d'information et à des consultations sur les nouveaux programmes et services.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité de gestion encourage et favorise les mesures de prestation de service qui visent à améliorer les services aux CLOSM dans la région. • Mesures visant à améliorer les services aux CLOSM de langue anglaise. • Liaison entre les agents principaux de développement et les CLOSM. • Activités auprès des CLOSM ayant trait au développement communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures appliquées pour améliorer les services et les activités ayant trait au développement communautaire, auprès des CLOSM. • Rétroaction des CLOSM sur les nouveaux programmes et services.
<p>La région de l'Ontario continuera de mener un processus de consultation ciblé sur les langues officielles, à l'appui des CLOSM.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Consultations à l'échelle régionale et locale afin de mobiliser les organisations francophones dans chacun des 11 secteurs de service. 	<ul style="list-style-type: none"> • Degré de satisfaction des CLOSM par rapport aux processus de consultation, mesuré selon les données recueillies au cours des réunions et les commentaires formulés par les participants.

Activités prévues en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants prévus	Indicateurs de mesure des progrès en vue de l'atteinte du résultat visé
<p align="center">Quelles activités seront réalisées au cours de la période couverte? Qu'est-ce qui sera fait?</p>	<p align="center">Quels produits ou services découleront des activités réalisées au cours de la période couverte?</p>	<p align="center">Sur quelle information vous baserez-vous pour montrer les progrès réalisés dans l'atteinte du résultat ci-dessus? Comment pouvez-vous montrer et mesurer ce changement?</p>
<p>En Alberta, Service Canada participera à des rencontres fédéral-communautés pour discuter de projets définis conjointement lors des rencontres annuelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement de comités fédéral-communautés pour des projets ayant pour objectif de promouvoir la dualité linguistique en Alberta et de rehausser la vitalité et le développement de la communauté francophone de l'Alberta. 	<ul style="list-style-type: none"> • Changement dans le nombre de projets conjoints exécutés.
<p>La région de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et des territoires continuera de tabler sur les progrès réalisés dans la prestation de services bilingues durant les Jeux Olympiques de 2010. Elle poursuivra les discussions auprès du Collège Éducacentre et d'autres partenaires des CLOSM dans le but de continuer de structurer la capacité d'offrir des services en français au sein de Service Canada.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du travail en association avec Éducacentre et d'autres partenaires des CLOSM afin de soutenir en permanence le développement de la capacité d'offrir des services en français, au moyen notamment d'initiatives de recrutement et de rétention du personnel. • Accroître l'intégration de la dualité linguistique dans les milieux de travail et dans la prestation de services efficaces. 	<ul style="list-style-type: none"> • Changement dans le nombre de réunions avec les partenaires des CLOSM. • Changement dans le nombre/pourcentage de postes bilingues. • Changement dans le nombre/pourcentage de postes de leadership bilingues.

3.3 — **Communications** (transmission d'information aux CLOSM)

Activités de communications **externes** visant à informer les CLOSM des activités, des programmes et des politiques de l'institution fédérale et à promouvoir le caractère bilingue du Canada, inclusion des CLOSM dans toutes les listes d'information et de distribution; utilisation du site Web de l'institution fédérale pour communiquer avec les CLOSM.

Résultat visé

La culture des communautés de langue officielle en situation minoritaire reflète une compréhension étendue du mandat de l'institution fédérale : les CLOSM reçoivent de l'information pertinente et à jour au sujet des programmes et services de l'institution fédérale.

Activités prévues en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants prévus	Indicateurs de mesure des progrès en vue de l'atteinte du résultat visé
<p>Quelles activités seront réalisées au cours de la période couverte? Qu'est-ce qui sera fait?</p>	<p>Quels produits ou services découleront des activités réalisées au cours de la période couverte?</p>	<p>Sur quelle information vous baserez-vous pour montrer les progrès réalisés dans l'atteinte du résultat ci-dessus? Comment pouvez-vous montrer et mesurer ce changement?</p>
<p>Le Ministère élaborera et mettra en œuvre une approche de communication pour informer les CLOSM des activités, des programmes et des politiques du Ministère.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Approche de communication intégrée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Approche de communication élaborée et mise en œuvre. • Communication régulière d'information aux CLOSM sur les activités, les politiques, les stratégies et les programmes du Ministère.
<p>Le Ministère lancera et maintiendra un site Web accessible au public sur les langues officielles et affichera des renseignements sur les langues officielles, notamment des détails sur les projets financés dans le cadre de la Feuille de route.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Production de renseignements destinés au site Web. • Informer les CLOSM des événements importants, des annonces, des activités, de la publication de rapports, de l'adoption ou de la révision de politiques, de programmes ou de services. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquence des mises à jour effectuées dans le site Web du Ministère afin de refléter les intérêts et les commentaires des CLOSM. • Nombre de visites de la page Web; nombre et nature des demandes d'information ou suggestions qui en résultent.
<p>Le Ministère organisera des séances d'information dans différentes régions afin de renseigner les membres des CLOSM sur les programmes et services de Service Canada.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Séances d'information. • Documents de présentation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances et de participants. • Taux de satisfaction des CLOSM.

Activités prévues en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants prévus	Indicateurs de mesure des progrès en vue de l'atteinte du résultat visé
<p align="center">Quelles activités seront réalisées au cours de la période couverte? Qu'est-ce qui sera fait?</p>	<p align="center">Quels produits ou services découleront des activités réalisées au cours de la période couverte?</p>	<p align="center">Sur quelle information vous baserez-vous pour montrer les progrès réalisés dans l'atteinte du résultat ci-dessus? Comment pouvez-vous montrer et mesurer ce changement?</p>
<p>La Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social fera des présentations devant les représentants des CLOSM, portant sur ses programmes, entre autres des séminaires de préparation à la retraite.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Présentations aux CLOSM. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de présentations de la Direction générale aux CLOSM. • Volume des commentaires recueillis auprès des CLOSM sur la qualité et l'utilité des présentations.
<p>On aura recours aux enquêtes et aux essais menés en permanence sur les communications par Internet, auprès des clients du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE), pour évaluer leurs besoins et leurs exigences, y compris ceux des membres des CLOSM, dans le but de garantir que l'on comble leurs besoins et leurs exigences.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion de renseignements à jour auprès des CLOSM concernant les programmes et services du PCPE, à l'aide de différents moyens et modes de communication, dans la langue de leur choix. 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de participation des personnes et organisations admissibles des CLOSM au PCPE, comparativement au taux de participation de communautés similaires de langue majoritaire.
<p>Le Programme canadien pour l'épargne-études (PCEE) s'adresse aux Canadiens à revenu faible ou moyen, y compris les membres des CLOSM, au moyen d'envois postaux, d'annonces publiques, de kiosques d'information et de la participation à différentes foires commerciales, dans les deux langues officielles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Envois postaux, annonces publiques, kiosques d'information et participation à différentes foires commerciales. • Promotion de l'accès aux renseignements du PCEE au moyen des sites Web de RHDCC et de Ciblétudes. • Distribution, en collaboration avec Service Canada, des publications du PCEE, et contribution aux activités de sensibilisation concernant les mesures incitatives d'épargne-études à l'échelle du Canada. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de produits d'information diffusés aux familles à revenu faible ou moyen, y compris les membres des CLOSM, afin de les renseigner sur le Bon d'études canadien (BEC) et la Subvention canadienne pour l'épargne-études. • Taux de changement dans le nombre de demandes de BEC dans les six mois qui suivent les envois postaux, y compris parmi les membres des CLOSM.
<p>Les directeurs des Services aux citoyens de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et des territoires veilleront à ce que les représentants bilingues rencontrent les organisations francophones pour discuter des services et programmes de Service Canada. Les autres secteurs d'activité participeront s'il y a lieu.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Distribution des brochures de Service Canada et d'autres renseignements pertinents. • Connaissances accrues des programmes et services de Service Canada et secteurs potentiels de partenariats pour un travail en collaboration. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions. • Volume des commentaires reçus des CLOSM. • Données et commentaires recueillis sur la prestation des services en français.

Activités prévues en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants prévus	Indicateurs de mesure des progrès en vue de l'atteinte du résultat visé
<p>Quelles activités seront réalisées au cours de la période couverte? Qu'est-ce qui sera fait?</p>	<p>Quels produits ou services découleront des activités réalisées au cours de la période couverte?</p>	<p>Sur quelle information vous baserez-vous pour montrer les progrès réalisés dans l'atteinte du résultat ci-dessus? Comment pouvez-vous montrer et mesurer ce changement?</p>
<p>La région du Québec actualisera son plan de communication afin de cibler les membres des CLOSM en ce qui a trait aux nouveaux programmes et services, sur une base annuelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Présentations et distribution de publications (<i>Bulletin 41-42</i>). • Annonces effectuées verbalement ou par écrit (c.-à-d. pour les nouveaux programmes). 	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats des indicateurs de la qualité du service. • Changement dans le nombre de demandes reçues et montant de financement destiné aux communautés de langue anglaise.
<p>Les agents principaux de développement dans la région du Québec continueront de communiquer régulièrement avec les CLOSM et élaboreront des profils socioéconomiques de leurs régions et CLOSM respectives.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Communications mensuelles entre les agents principaux de développement et les CLOSM. 	<ul style="list-style-type: none"> • Changement dans le nombre de clients des CLOSM qui demandent et reçoivent du financement pour des projets communautaires dans le cadre des programmes de Service Canada. • Degré de satisfaction des CLOSM en ce qui a trait aux profils socioéconomiques de leur région.

3.4 — **Coordination et liaison** (n'inclut pas le financement – coordination à l'interne et liaison avec d'autres institutions gouvernementales)

Activités de coordination (recherches, études, réunions, etc.) menées par l'institution fédérale elle-même avec d'autres institutions fédérales ou d'autres ordres de gouvernement; participation à des activités organisées par d'autres institutions fédérales, d'autres ordres de gouvernement, etc.; participation des champions des langues officielles, des coordonnateurs nationaux et régionaux, etc., à divers forums gouvernementaux).

Résultat visé

Collaboration avec de multiples partenaires pour favoriser le développement et l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et faire connaître les pratiques exemplaires.

Activités prévues en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants prévus	Indicateurs de mesure des progrès en vue de l'atteinte du résultat visé
Quelles activités seront réalisées au cours de la période couverte? Qu'est-ce qui sera fait?	Quels produits ou services découleront des activités réalisées au cours de la période couverte?	Sur quelle information vous baserez-vous pour montrer les progrès réalisés dans l'atteinte du résultat ci-dessus? Comment pouvez-vous montrer et mesurer ce changement?
<p>Le Ministère continuera de participer à divers colloques et comités intraministériels et interministériels touchant les CLOSM afin de favoriser leur développement. Le Ministère participe entre autres à ces comités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comité des sous-ministres adjoints sur les langues officielles; • Comité interministériel de politiques; • Comité interministériel de gestion du Programme des langues officielles; • Comité de coordination de la recherche sur les langues officielles; • Comité directeur de Citoyenneté et Immigration Canada pour l'intégration des immigrants francophones dans les CLOSM. • Réseau des champions ministériels des langues officielles; • Réseau des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO; 	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions interministérielles ayant eu lieu; liens établis avec des intervenants du secteur public et du secteur privé. • Renseignements recueillis sur les pratiques exemplaires dans la mise en œuvre de l'article 41 de la Loi. • Contribution à l'élaboration d'outils, sous la direction de Patrimoine canadien, afin d'aider les employés du Ministère à respecter leurs obligations en vertu de la LLO. 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'engagement du Ministère dans les forums et rencontres interministériels et intraministériels. • Échange de données sur les enjeux liés aux CLOSM entre les ministères. • Coopération efficace et partage d'information (déterminé par l'adoption de pratiques exemplaires).

Activités prévues en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants prévus	Indicateurs de mesure des progrès en vue de l'atteinte du résultat visé
<p>Quelles activités seront réalisées au cours de la période couverte? Qu'est-ce qui sera fait?</p>	<p>Quels produits ou services découleront des activités réalisées au cours de la période couverte?</p>	<p>Sur quelle information vous baserez-vous pour montrer les progrès réalisés dans l'atteinte du résultat ci-dessus? Comment pouvez-vous montrer et mesurer ce changement?</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Tables gouvernementales associées aux Comités nationaux de développement économique communautaire et d'employabilité des CLOSM; • Groupe de coordination des langues officielles des Maritimes; • Comité des langues officielles du Conseil fédéral dans les régions ministérielles; • Comité d'orientation aux affaires francophones et Cercle de collaboration de la région de T.-N.-L.; • Comité des langues officielles du Conseil fédéral de T.-N.-L.; • Réseaux interministériels des coordonnateurs de langues officielles du Manitoba et de la Saskatchewan; • Atelier annuel des coordonnateurs de RHDCC pour la mise en œuvre des parties IV, V, VI, VII et de l'article 91 de la LLO. 		
<p>Les travaux des Comités nationaux du Fonds d'habilitation vont continuer d'aborder les enjeux liés au développement économique et à l'employabilité au sein des CLOSM auprès des autres ministères.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux des Comités nationaux tiendront compte des enjeux de développement économique et d'employabilité des CLOSM et partageront ces enjeux avec les autres ministères fédéraux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Compte-rendu des rencontres des Comités nationaux et nature des suivis. • Partenariats créés avec les autres ministères fédéraux.
<p>Le Ministère mènera des activités de recherche sur les langues officielles, dans lesquelles on tiendra compte des besoins exprimés par les représentants des CLOSM au cours des séances de dialogue organisées par le Ministère.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Projets de recherche entrepris. 	<ul style="list-style-type: none"> • Changement dans le nombre de projets de recherche ou d'analyse entrepris. • Portée des commentaires des CLOSM tenus compte dans les projets de recherche.

Activités prévues en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants prévus	Indicateurs de mesure des progrès en vue de l'atteinte du résultat visé
Quelles activités seront réalisées au cours de la période couverte? Qu'est-ce qui sera fait?	Quels produits ou services découleront des activités réalisées au cours de la période couverte?	Sur quelle information vous baserez-vous pour montrer les progrès réalisés dans l'atteinte du résultat ci-dessus? Comment pouvez-vous montrer et mesurer ce changement?
Le Ministère établira un dialogue avec les unités stratégiques ou de recherche afin d'encourager l'inclusion des langues officielles dans la recherche parrainée par le Ministère.	<ul style="list-style-type: none"> • Séances d'information, réunions avec les unités stratégiques ou de recherche. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de discussions tenues. • Nombre de projets de recherche qui incluent les CLOSM.
Le Ministère continuera de travailler en collaboration avec d'autres ministères et des CLOSM sur des questions d'intérêt commun (p. ex. l'immigration et l'intégration au marché du travail).	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariats créés avec d'autres ministères et des CLOSM. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenariats créés et secteurs de collaboration avec d'autres ministères.
Le Ministère encouragera le dialogue, l'échange de renseignements et de pratiques exemplaires entre les directions générales chargées de la mise en œuvre des Parties IV et VII de la LLO, afin de développer des liens de collaboration entre les comités de coordonnateurs.	<ul style="list-style-type: none"> • On maintiendra les échanges entre les directions générales et les régions au moyen de voies de communication axées sur la collaboration, notamment des conférences téléphoniques et différents types de réunions et d'ateliers nationaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pratiques exemplaires mises en œuvre, le cas échéant. • Degré de compréhension des besoins et des enjeux respectifs des coordonnateurs basés sur les données recueillies auprès des participants.
Le Ministère planifiera régulièrement des rencontres du Réseau des coordonnateurs de la Partie VII de la LLO pour échanger sur les activités prévues et réalisées pour appuyer le développement des CLOSM ainsi que sur les pratiques exemplaires. De plus, une liaison constante entre les membres sera assurée par l'entremise d'appels téléphoniques et de courriels.	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue de réunions du Réseau : établissement de relations entre les diverses directions générales, Service Canada et les régions. • Collecte de renseignements concernant les pratiques exemplaires liées à l'application de l'article 41 de la LLO. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et type de pratiques exemplaires diffusées et mises en œuvre.

Activités prévues en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants prévus	Indicateurs de mesure des progrès en vue de l'atteinte du résultat visé
Quelles activités seront réalisées au cours de la période couverte? Qu'est-ce qui sera fait?	Quels produits ou services découleront des activités réalisées au cours de la période couverte?	Sur quelle information vous baserez-vous pour montrer les progrès réalisés dans l'atteinte du résultat ci-dessus? Comment pouvez-vous montrer et mesurer ce changement?
<p>Les directions générales et les régions appuieront, le cas échéant, la participation du Ministère au réseautage continu avec d'autres ministères fédéraux et d'autres ordres de gouvernement sur des questions ayant trait aux CLOSM :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réseau national des coordonnateurs de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO; • Événements annuels à l'échelle gouvernementale tels que Les Rendez-vous de la Francophonie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les directions générales et les coordonnateurs de langues officielles des régions diffusent les pratiques exemplaires qui ont fait l'objet d'une présentation dans divers forums, journées de réflexion ou réunions du réseau national des coordonnateurs de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO. • Sensibilisation aux activités et aux initiatives ministérielles et interministérielles pour améliorer le développement des CLOSM. • Compréhension accrue de la mise en œuvre de la Partie VII de la LLO au sein des directions générales et des régions. • Les directions générales et les régions travaillent avec de nombreux partenaires pour répondre aux priorités des CLOSM. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et type de partenariats établis. • Nombre de pratiques exemplaires partagées et mises en œuvre, autant que possible.
<p>Les membres du Groupe de travail du directeur général sur les langues officielles collaboreront afin que l'on s'acquitte des responsabilités en matière de LO dans un esprit de collaboration.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions bimensuelles entre les groupes de coordination. • Partage de renseignements sur les dossiers associés aux LO. 	<ul style="list-style-type: none"> • On utilisera les comptes rendus des réunions pour établir la participation et les sujets abordés. • Nombre et nature des activités menées conjointement.
<p>Dans le cadre de la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne : 2008–2013, le Ministère poursuivra son projet pilote de recherche sur les services de garde (PPRSG), évaluant les répercussions d'un programme préscolaire à l'intention des enfants francophones qui vivent en situation minoritaire dans six collectivités à l'échelle du Canada.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de nouvelles connaissances sur les services de garde et diffusion de ces nouvelles connaissances auprès des collectivités francophones en situation minoritaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et pourcentage des organisations francophones en situation minoritaire qui reçoivent les résultats de recherche du PPRSG.

Activités prévues en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants prévus	Indicateurs de mesure des progrès en vue de l'atteinte du résultat visé
<p align="center">Quelles activités seront réalisées au cours de la période couverte? Qu'est-ce qui sera fait?</p>	<p align="center">Quels produits ou services découleront des activités réalisées au cours de la période couverte?</p>	<p align="center">Sur quelle information vous baserez-vous pour montrer les progrès réalisés dans l'atteinte du résultat ci-dessus? Comment pouvez-vous montrer et mesurer ce changement?</p>
<p>Le champion et le cochampion des langues officielles hausseront la visibilité des LO au sein du Ministère, et s'assureront qu'il respecte les engagements et les obligations du gouvernement en matière de LO.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux comités exécutifs et à différents événements spéciaux qui touchent le rôle des champions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'événements auxquels les champions des LO ont participé et leur rétroaction. • Changement dans le niveau de sensibilisation des cadres supérieurs, mesuré selon les réponses au questionnaire sur les langues officielles.
<p>Le Ministère mettra sur pied un comité de recherche interministériel sur le développement économique communautaire (CRIDEC) pour les besoins des CLOSM.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise sur pied du CRIDEC et tenue des premières réunions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Projets de recherche entrepris.
<p>Le Bureau de l'alphabétisation et des compétences essentielles (BACE) continuera de mener des projets actifs avec différents partenaires visant à développer des outils, du matériel et des modèles en alphabétisation et en compétences essentielles qui répondent aux besoins de certaines populations dont les immigrants et les CLOSM.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les informations sur les organisations et les projets financés sont disponibles dans la base de données des projets du BACE sur le site Internet du Ministère. • Élaboration et distribution d'outils, de matériel et de modèles en alphabétisation et en compétences essentielles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Changement dans le nombre d'outils, matériel et modèles élaborés ou adaptés aux besoins des immigrants ou des CLOSM.
<p>Le Ministère participera au Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada – Communautés francophones en situation minoritaire, afin d'examiner les priorités des CLOSM et d'établir un lien avec le travail systémique effectué au moyen du Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux réunions ayant trait au Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions auxquelles le Ministère a participé.

Activités prévues en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants prévus	Indicateurs de mesure des progrès en vue de l'atteinte du résultat visé
Quelles activités seront réalisées au cours de la période couverte? Qu'est-ce qui sera fait?	Quels produits ou services découleront des activités réalisées au cours de la période couverte?	Sur quelle information vous baserez-vous pour montrer les progrès réalisés dans l'atteinte du résultat ci-dessus? Comment pouvez-vous montrer et mesurer ce changement?
<p>Depuis 2000, le Ministère subventionne la participation canadienne au projet du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Dans le cadre de ce projet, on évalue les niveaux de compétence des Canadiens âgés de 15 ans, en lecture, mathématiques et sciences. L'évaluation a lieu tous les trois ans. Jusqu'à maintenant, quatre cycles d'évaluation ont été mis en œuvre et on prévoit que le projet se poursuivra. Le prochain cycle de PISA devrait avoir lieu en 2012. Depuis sa création, on a procédé à un suréchantillonnage dans le cadre du PISA afin d'obtenir une estimation représentative des groupes linguistiques en situation minoritaire en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Ontario et au Manitoba. Depuis 2009, cette option a été étendue à toutes les provinces.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de recherche. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rapports de recherche diffusés et données utilisées dans les politiques liées à l'apprentissage.
<p>Le Ministère a conclu des accords de recherche avec les ministères de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Manitoba. Ces accords pluriannuels mettent l'accent sur des questions d'enseignement postsecondaire qui sont pertinentes pour toutes les parties concernées. Le Ministère continue de collaborer avec ces provinces sur des recherches portant sur l'accès à l'éducation postsecondaire. Les groupes linguistiques en situation minoritaire constituent un des sujets clés de recherche de tous ces projets. On négocie actuellement la réalisation de projets de recherche conjoints dans l'avenir.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les résultats de recherche ayant trait aux CLOSM feront l'objet d'une attention particulière dans ces rapports. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rapports de recherche qui portent expressément sur les CLOSM.

Activités prévues en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants prévus	Indicateurs de mesure des progrès en vue de l'atteinte du résultat visé
Quelles activités seront réalisées au cours de la période couverte? Qu'est-ce qui sera fait?	Quels produits ou services découleront des activités réalisées au cours de la période couverte?	Sur quelle information vous baserez-vous pour montrer les progrès réalisés dans l'atteinte du résultat ci-dessus? Comment pouvez-vous montrer et mesurer ce changement?
Les coordonnateurs régionaux responsables de la mise en œuvre des parties IV, V et VI (article 91) et VII (article 41) de la LLO (c.-à-d. l'équipe des LO) tiendront régulièrement des réunions dans la région de Terre-Neuve-et-Labrador pour échanger des renseignements et coordonner leurs activités.	<ul style="list-style-type: none"> • Compréhension et diffusion de renseignements sur les pratiques exemplaires. • Compréhension des enjeux et des besoins des coordonnateurs régionaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions et analyse des questions concernant l'échange de renseignements sur les questions touchant les CLOSM. • Données recueillies auprès des participants.
Les coordonnateurs régionaux de la région du Québec continueront de mettre au point des outils de mise en œuvre de l'article 41 et de faire la promotion de ces outils et d'autres événements horizontaux pour les Conseils régionaux des hauts fonctionnaires fédéraux tels que le Conseil fédéral du Québec (CFQ) et le Réseau interministériel de langues officielles (RILO).	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et distribution des outils de sensibilisation, d'information et de formation. • Participation aux réunions (RILO et CFQ). 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'outils et documents créés et distribués dans la région du Québec et auprès des Conseils régionaux des hauts fonctionnaires fédéraux. • Commentaires sur l'utilité des outils et documents, au moyen d'un questionnaire. • Nombre de réunions auxquelles les coordonnateurs régionaux participent.
La région du Québec s'assurera de la participation active et continue de la communauté minoritaire anglophone au Comité national de développement des ressources humaines.	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux réunions semestrielles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de présentations. • Nombre d'initiatives et de partenariats qui bénéficient d'un soutien.

3.5 — Financement et prestation de programmes

Mise en œuvre des programmes et prestation des services de l'institution fédérale; financement, seule ou en collaboration avec d'autres institutions fédérales, de projets des CLOSM; intégration des besoins des CLOSM à la prestation des programmes et services de l'institution fédérale).

Résultat visé

Les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) font partie de la clientèle régulière de Service Canada et ont un accès adéquat aux programmes et services du gouvernement du Canada : les besoins des CLOSM (ex : dispersion géographique, possibilités de développement) sont pris en compte.

Activités prévues en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants prévus	Indicateurs de mesure des progrès en vue de l'atteinte du résultat visé
Quelles activités seront réalisées au cours de la période couverte? Qu'est-ce qui sera fait?	Quels produits ou services découleront des activités réalisées au cours de la période couverte?	Sur quelle information vous baserez-vous pour montrer les progrès réalisés dans l'atteinte du résultat ci-dessus? Comment pouvez-vous montrer et mesurer ce changement?
Le Ministère s'assurera que les initiatives nouvelles et renouvelées sont conformes à la mise en œuvre de la Partie VII de la LLO.	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'une formulation normalisée relative aux conditions de programmes et aux ententes de subventions et contributions. 	<ul style="list-style-type: none"> Proportion des programmes et des politiques analysés, qui tiennent compte des répercussions sur les langues officielles et les CLOSM.
Le Ministère, au moyen d'ententes de contribution dans le cadre du Fonds d'habilitation, va continuer d'appuyer le développement économique et l'employabilité au sein des CLOSM.	<ul style="list-style-type: none"> Ententes de contribution avec les 14 organismes bénéficiaires du Fonds d'habilitation. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et type d'ententes de contributions signées avec les bénéficiaires du Fonds d'habilitation et montants engagés. Résultats des évaluations du programme.
Le Ministère continuera de soutenir le renforcement de la capacité des ONG en ce qui a trait à la petite enfance dans les CLOSM.	<ul style="list-style-type: none"> Au moyen de la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne : 2008–2013, les groupes d'intervenants des CLOSM obtiennent du financement, ce qui leur permet de promouvoir la mise en œuvre de programmes de développement de la petite enfance et de services aux familles. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de programmes et services mis en œuvre, et leurs répercussions. Résultats des évaluations du programme.

Activités prévues en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants prévus	Indicateurs de mesure des progrès en vue de l'atteinte du résultat visé
<p align="center">Quelles activités seront réalisées au cours de la période couverte? Qu'est-ce qui sera fait?</p>	<p align="center">Quels produits ou services découleront des activités réalisées au cours de la période couverte?</p>	<p align="center">Sur quelle information vous baserez-vous pour montrer les progrès réalisés dans l'atteinte du résultat ci-dessus? Comment pouvez-vous montrer et mesurer ce changement?</p>
<p>Le Bureau de l'alphabétisation et des compétences essentielles va finir d'élaborer un appel de propositions auquel devraient être admissibles les projets ciblant les immigrants et les CLOSM ayant besoin d'améliorer leur niveau d'alphabétisation et de compétences essentielles pour répondre aux besoins du marché du travail.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Projets en alphabétisation et compétences essentielles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et type de propositions ciblant les immigrants et/ou les CLOSM. • Nombre de projets financés et fonds investis, ciblant les immigrants et/ou les CLOSM.
<p>On continuera de promouvoir activement le programme Nouveaux Horizons pour les aînés, auprès des personnes âgées dans les CLOSM, afin de les encourager à se prévaloir davantage de ce programme dans leur communauté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les responsables de programme établissent et maintiennent des relations positives avec les membres des CLOSM, et fournissent l'accès à des programmes, à l'appui aux initiatives communautaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de demandes de financement reçues des CLOSM et nombre de projets faisant effectivement l'objet de financement.
<p>Lorsqu'ils ont signé les Ententes sur le développement du marché du travail et les Ententes relatives au marché du travail, les provinces et les territoires se sont engagés à fournir des services et de l'aide dans les deux langues officielles aux membres des CLOSM dans les régions où existe une demande significative.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les provinces et tous les territoires doivent, dans les régions où existe une demande significative, fournir des services et de l'aide dans les deux langues officielles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Degré de satisfaction des services et de l'aide offerts aux CLOSM par les provinces et les territoires.

Activités prévues en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants prévus	Indicateurs de mesure des progrès en vue de l'atteinte du résultat visé
<p>Quelles activités seront réalisées au cours de la période couverte? Qu'est-ce qui sera fait?</p>	<p>Quels produits ou services découleront des activités réalisées au cours de la période couverte?</p>	<p>Sur quelle information vous baserez-vous pour montrer les progrès réalisés dans l'atteinte du résultat ci-dessus? Comment pouvez-vous montrer et mesurer ce changement?</p>
<p>Le programme Sensibilisation dans les communautés à l'épargne-études (SCEE) procure du financement aux organismes communautaires pour l'élaboration et l'exécution de projets de sensibilisation visant à encourager les Canadiens à faible revenu à épargner en vue des études postsecondaires de leurs enfants, à les aider à obtenir l'accès aux mesures incitatives d'épargne-études et à hausser leurs connaissances financières. On accordera la priorité aux propositions axées sur les familles monoparentales, les Autochtones, les enfants pris en charge, les familles vivant en région rurale ou éloignée, et dans des communautés de langue officielle en situation minoritaire, ainsi que les nouveaux immigrants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaires du programme de SCEE : Séances d'information sur le Bon d'études canadien et la Subvention canadienne pour l'épargne-études, adaptées à des groupes cibles, y compris les CLOSM. 	<ul style="list-style-type: none"> • Changement dans le nombre de participants aux séances d'information parmi les CLOSM, des organisations qui bénéficient du programme de SCEE qui fournissent des services aux CLOSM. • Changement dans le nombre de familles, y compris les familles issues des CLOSM, avec de jeunes enfants, mieux informées sur l'importance d'épargner tôt en vue des études postsecondaires, des organisations bénéficiaires du programme de SCEE qui fournissent des services aux CLOSM.
<p>Le bureau régional du Québec encouragera le développement de partenariats qui tiennent compte des besoins des CLOSM pour le financement et la prestation des programmes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariats entre le gouvernement et les CLOSM. • Financement de projets qui tiennent compte des besoins des CLOSM. 	<p>Capacités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de propositions; • Nombre de projets soutenus et fonds investis; • Nombre de partenariats créés et maintenus.
<p>Dans la région de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et des territoires, les Services de traitement et de paiement surveilleront le volume des demandes d'assurance-emploi en français, et leur personnel veillera à faire exécuter le traitement des demandes là où les services bilingues sont disponibles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Davantage de services bilingues efficaces. 	<ul style="list-style-type: none"> • Commentaires recueillis auprès des clients de l'assurance-emploi.

Activités prévues en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants prévus	Indicateurs de mesure des progrès en vue de l'atteinte du résultat visé
<p align="center">Quelles activités seront réalisées au cours de la période couverte? Qu'est-ce qui sera fait?</p>	<p align="center">Quels produits ou services découleront des activités réalisées au cours de la période couverte?</p>	<p align="center">Sur quelle information vous baserez-vous pour montrer les progrès réalisés dans l'atteinte du résultat ci-dessus? Comment pouvez-vous montrer et mesurer ce changement?</p>
<p>La région de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et des territoires tablera sur l'expérience du Centre Service Canada temporaire de Whistler, en maintenant les efforts pour présenter un visage pleinement bilingue en matière de prestation de services.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dépasser les exigences liées à la réglementation du Conseil du Trésor quant aux services à la population dans les Centres Services Canada – cinq régions de gestion des services du corridor <i>Vancouver – Sea to Sky</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> • Changement dans le nombre d'employés bilingues dans cette région.
<p>Le secteur d'activités des Services de traitement et de paiement de la région de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et des territoires, inclura du personnel bilingue dans tous les processus externes et internes, au cours des quatre prochaines années.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la capacité d'offrir des services aux citoyens dans la langue officielle de leur choix. 	<ul style="list-style-type: none"> • Changement dans le nombre d'employés bilingues dans ce secteur d'activités.

3.6 — Reddition de comptes

Activités par lesquelles l'institution fédérale intègre son travail de mise en œuvre de l'article 41 de la LLO aux mécanismes ministériels de planification et de reddition de comptes (ex. : rapport sur les plans et priorités, rapport ministériel sur le rendement, plan d'activités ministériel, bilan de réalisations pour la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO, etc.); évaluations et vérifications internes des programmes et des services; examen régulier des programmes et des services ainsi que des politiques par les cadres supérieurs de l'institution fédérale pour assurer la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO).

Résultat visé

Pleine intégration de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* et de la perspective des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) aux politiques, programmes et services de l'institution fédérale : la structure de reddition de comptes, les évaluations internes, les examens de politiques permettent de déterminer comment mieux intégrer la perspective des CLOSM.

Activités prévues en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants prévus	Indicateurs de mesure des progrès en vue de l'atteinte du résultat visé
<p>Quelles activités seront réalisées au cours de la période couverte? Qu'est-ce qui sera fait?</p>	<p>Quels produits ou services découleront des activités réalisées au cours de la période couverte?</p>	<p>Sur quelle information vous baserez-vous pour montrer les progrès réalisés dans l'atteinte du résultat ci-dessus? Comment pouvez-vous montrer et mesurer ce changement?</p>
<p>Toutes les directions générales et les régions contribueront au Plan d'action pluriannuel du Ministère axé sur les résultats et au Rapport annuel sur les résultats, en collaboration avec les responsables du Ministère, afin de respecter l'engagement de RHDCC, en vertu de l'article 41 de la LLO.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La contribution des directions générales et des régions au Plan d'action ministériel pluriannuel et au Rapport annuel sur la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO. • Suivi des progrès accomplis. 	<ul style="list-style-type: none"> • Étendue des progrès et des réalisations dans la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO.
<p>Le Ministère présentera ses réalisations clés en matière de mise en œuvre de l'article 41 dans divers rapports annuels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur les plans et priorités, Rapport ministériel sur le rendement, Plan d'activités intégré. • Rapports annuels sur la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO. • Apport d'information pertinente destinée au bulletin de rendement du Commissariat aux langues officielles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Information sur les activités du Ministère en matière de langues officielles comprise dans les rapports. • Évaluation par le Commissariat aux langues officielles dans le bulletin du rendement, le cas échéant.
<p>Le Ministère appliquera une lentille 41 (analyse d'impact) lors de la création ou du renouvellement de politiques et de programmes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des programmes et politiques analysés. • Documents d'analyse de l'impact 41. • Établissement d'un processus systématique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des programmes et politiques analysés qui tiennent compte de l'impact sur les langues officielles et les CLOSM, lorsque pertinent.

Activités prévues en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants prévus	Indicateurs de mesure des progrès en vue de l'atteinte du résultat visé
Quelles activités seront réalisées au cours de la période couverte? Qu'est-ce qui sera fait?	Quels produits ou services découleront des activités réalisées au cours de la période couverte?	Sur quelle information vous baserez-vous pour montrer les progrès réalisés dans l'atteinte du résultat ci-dessus? Comment pouvez-vous montrer et mesurer ce changement?
Le Ministère coordonnera et donnera suite à toutes les plaintes reçues en vertu de la Partie VII, afin de prendre des mesures correctives qui s'imposent. Afin de promouvoir l'excellence du service à la clientèle et d'accroître la satisfaction des clients, les plaintes reçues par le Bureau de la satisfaction des clients seront traitées selon des normes de service spécifiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Réponses visant à donner suite aux rapports de plaintes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures positives mises en œuvre suite aux plaintes. • Améliorations apportées aux politiques, programmes et services offerts.
Le Ministère planifiera des évaluations des initiatives clés ministérielles dans le cadre de la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne : 2008–2013 : Agir pour l'avenir.	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'évaluation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de la pertinence, de la réussite et du rapport coût-efficacité des principales initiatives ministérielles de la Feuille de route.
Le Ministère mettra en œuvre le Cadre horizontal de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats du Plan d'action pour les langues officielles ainsi que la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne : 2008–2013 : Agir pour l'avenir.	<ul style="list-style-type: none"> • Approche horizontale avec les partenaires du Ministère et d'autres ministères et agences. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les évaluations visant à déterminer les initiatives de la Feuille de route ont contribué au développement communautaire et à l'amélioration de la vitalité des communautés.
La région de Terre-Neuve-et-Labrador parachèvera son plan d'action en matière de LO 2009–2012 et le mettra en œuvre; des examens du plan auront lieu à mi-exercice et en fin d'exercice.	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'action régional mis au point. • Rapport de mi-exercice sur les résultats. • Rapport de fin d'exercice sur les résultats. 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des initiatives du plan d'action mises en œuvre. • Les coordonnateurs peuvent démontrer les résultats des initiatives. • Le plan d'action est actualisé sur une base annuelle.
La région des Maritimes mettra au point un plan régional de soutien au plan d'action national pour la mise en œuvre de l'article 41.	<ul style="list-style-type: none"> • Le plan régional a été préparé en fonction d'activités particulières à la région. 	<ul style="list-style-type: none"> • Progrès des activités mises en œuvre.
Afin de s'assurer que les objectifs contenus dans le plan d'action sont atteints, la région du Québec préparera des rapports ministériels trimestriels pour les réunions du Comité national.	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance des activités du plan d'action. • Production et diffusion des rapports au moment opportun. 	<ul style="list-style-type: none"> • Degré de mise en œuvre du plan d'action et résultats obtenus.

Activités prévues en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants prévus	Indicateurs de mesure des progrès en vue de l'atteinte du résultat visé
Quelles activités seront réalisées au cours de la période couverte? Qu'est-ce qui sera fait?	Quels produits ou services découleront des activités réalisées au cours de la période couverte?	Sur quelle information vous baserez-vous pour montrer les progrès réalisés dans l'atteinte du résultat ci-dessus? Comment pouvez-vous montrer et mesurer ce changement?
Le Comité régional des langues officielles (CRLO) de l'Ontario élaborera chaque année un plan de travail pour la région de l'Ontario, avec la collaboration de tous ses secteurs d'activités.	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de travail visant à favoriser une culture d'excellence dans la prestation des services, dans la langue officielle du citoyen. • Rapports et processus de surveillance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Degré de mise en œuvre du plan de travail et résultats obtenus.
Dans la région de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et des territoires, le plan intégré en matière de ressources humaines de la Direction générale des services de traitement et de paiement (DGSTP), illustre le besoin d'augmentée la capacité dans les deux langues officielles. Des discussions sur la Partie VII de la LLO demeureront à l'ordre du jour des réunions des cadres de la DGSTP. Le directeur de la DGSTP continuera de transmettre les obligations en vertu de la LLO et il saisira chaque occasion de favoriser le processus de sensibilisation.	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion du bilinguisme en milieu de travail et dans le service à la clientèle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures à prendre contenues dans les procès-verbaux des réunions et mises en œuvre.

4 — Renseignements généraux

4.1 — Établissement

Ressources humaines et Développement des compétences Canada

140, promenade du Portage
Place du Portage, Phase IV
Gatineau (Québec)
K1A 0J9

www.rhdcc.gc.ca

Programme du travail

165, rue Hôtel-de-Ville
Place du Portage, Phase II
Gatineau (Québec)
K1A 0J2

www.travail.gc.ca

Service Canada

355, chemin North River
Place Vanier
Ottawa (Ontario)
K1L 8C1

www.servicecanada.gc.ca

4.2 — Nos ministres et notre secrétaire parlementaire

L'honorable Diane Finley

*Ministre des Ressources humaines
et du Développement des compétences*

L'honorable Lisa Raitt

Ministre du Travail

L'honorable Diane Ablonczy

Ministre d'État (Aînés)

Ed Komarnicki

*Secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines
et du Développement des compétences et de la ministre du Travail*

4.3 — Nos hauts fonctionnaires

Ian Shugart

*Sous ministre des Ressources humaines
et du Développement des compétences*

Hélène Gosselin

Sous-ministre du Travail

Liseanne Forand

*Sous-ministre déléguée principale des Ressources humaines
et du Développement des compétences et chef de l'exploitation
pour Service Canada*

Karen Jackson

*Sous-ministre déléguée des Ressources humaines
et du Développement des compétences*

4.4 — Champions des langues officielles et coordonnateurs nationaux et régionaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*¹

Champions des langues officielles

Scott Streiner

Champion des langues officielles

Sous-ministre adjoint

Programme du travail – Politique, Règlement
des différends et Affaires internationales

165, rue Hôtel-de-Ville

Gatineau (Québec)

K1A 0J2

Tél. : 819-997-1493

Courriel : scott.streiner@hrsdcc-rhdcc.gc.ca

¹ Veuillez noter que cette liste ne reflète pas la récente structure régionale.

Dominique La Salle

Cochampion des langues officielles

Directeur général

Secrétariat des politiques sur les aînés et les pensions

355, chemin North River, tour B, 14^e étage

Ottawa (Ontario)

K1A 0L1

Tél. : 613-957-1626

Courriel : dominique.lasalle@hrsdc-rhdcc.gc.ca

Pierre Lavigne

Parrain des langues officielles pour la région du Québec

Directeur exécutif

Direction générale des services d'intégrité

Service Canada

Complexe Guy-Favreau, tour Ouest

200, boulevard René-Lévesque Ouest, 3^e étage

Montréal (Québec)

H2Z 1X4

Tél. : 514-982-2384 (poste 2630)

Courriel : pierre.lavigne@servicecanada.gc.ca

Mary Crescenzi

Directrice exécutive et championne des langues officielles

de la région de l'Ontario

Service Canada

Édifice Joseph Shepard

4900, rue Yonge

Toronto (Ontario)

M2N 6A4

Tél. : 416-954-7714

Courriel : mary.crescenzi@servicecanada.gc.ca

Raelene Graham-Thériault

Cochampionne

Directrice régionale

Édifice McFadzen

495, rue Prospect, 2^e étage

Fredericton (Nouveau-Brunswick)

E3B 9M4

Tél. : 506-452-3148

Courriel : raelene.theriault@servicecanada.gc.ca

Arlene Van Diepen

Cochampionne

Directrice exécutive

Direction générale des services aux citoyens

85, rue Fitzroy

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)

C1A 8K1

Tél. : 902-566-7885

Courriel : arlene.vandiepen@servicecanada.gc.ca

Carole Therrien

Directrice exécutive, Services stratégiques

Smith's Home Hardware

689, chemin Topsail, 2^e étage

C.P. 12051

St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

A1B 3Z4

Tél. : 709-772-5346

Courriel : carole.therrien@servicecanada.gc.ca

Coordonnateur national

David Chaikoff

Directeur, Langues officielles

Bureau de la coordination et de la responsabilisation

pour la mise en œuvre de la partie VII

de la *Loi sur les Langues officielles*

Direction générale de la politique stratégique

et de la recherche

140, promenade du Portage, Phase IV, 3^e étage

Gatineau (Québec)

K1A 0J9

Tél. : 819-953-8094

Courriel : david.chaikoff@hrsdc-rhdcc.gc.ca

Service Canada – Coordonnateurs régionaux

Colombie-Britannique, Alberta et Territoires

Kathie Everett

Coordonnatrice des langues officielles et droits du public

Place du Canada

9700, avenue Jasper, 14^e étage, bureau 1440

Edmonton (Alberta)

T5J 4C1

Tél. : 780-495-6598

Courriel : kathie.everett@servicecanada.gc.ca

Manitoba et Saskatchewan

Monique Postlewaite

Consultante de services stratégiques

101, 22nd Street East

Saskatoon (Saskatchewan)

S7K 0E2

Tél. : 306-975-5060

Courriel : monique.postlewaite@servicecanada.gc.ca

Ontario

Suzanne Dupont

Directrice, secteur Nord-Ouest

Bureau du directeur de l'Ontario

975, promenade Alloy

Thunder Bay (Ontario)

P7B 6N5

Tél. : 807-346-2130

Courriel : suzanne.dupont@servicecanada.gc.ca

Québec

Rosalia Panarello

Consultante en expertise opérationnelle

Complexe Guy-Favreau

200, boulevard René-Lévesque Ouest, tour ouest, 2^e étage

Montréal (Québec)

H2Z 1X4

Tél. : 514-982-2384 (poste 2314)

Courriel : rosalia.panarello@servicecanada.gc.ca

Nouveau-Brunswick

Sheila Goudreau

Consultante en expertise opérationnelle

95, rue Prospect

C.P. 2600

Fredericton (Nouveau-Brunswick)

E3B 5V6

Tél. : 506-452-3198

Courriel : sheila.a.goudreau@servicecanada.gc.ca

Île-du-Prince-Édouard

Cari Ann Gallant

Consultante en expertise opérationnelle

371, rue Main

C.P. 8000

O'Leary (Île-du-Prince-Édouard)

C1A 8K1

Tél. : 902-859-1920

Courriel : carriann.gallant@servicecanada.gc.ca

Nouvelle-Écosse

Doug L. Wentzell

Gestionnaire de programmes et de l'administration

77, rue Dufferin

Bridgewater (Nouvelle-Écosse)

B4V 3J1

Tél. : 902-527-5538

Courriel : doug.wentzell@servicecanada.gc.ca

Terre-Neuve-et-Labrador

Carole Therrien

Directrice exécutive, Services stratégiques

Smith's Home Hardware

689, chemin Topsail, 2^e étage

C.P. 12051

St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

A1B 3Z4

Tél. : 709-772-5346

Courriel : carole.therrien@servicecanada.gc.ca

5 — Diffusion

Le Ministère transmettra le Plan d'action à l'ensemble des organismes nationaux et provinciaux ayant un mandat économique et social touchant les communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada, ainsi qu'à tous les intervenants du gouvernement fédéral responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*, entre autres :

- les associations nationales représentant les communautés de langue officielle en situation minoritaire et leurs membres : la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, le *Quebec Community Groups Network*, le Réseau de développement économique et d'employabilité Canada et la CEDEC;

- le ministère du Patrimoine canadien;
- le Commissariat aux langues officielles;
- les membres du Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes;
- les membres du Comité sénatorial permanent des langues officielles.

Le Plan d'action sera également affiché dans le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada à l'adresse

www.rhdcc.gc.ca